

NOUVEAUX LOISIRS, NOUVEAUX ESPACES : LES FONDS SOUS-MARINS DU LITTORAL LANGUEDOCIEN

Frédéric Galinier *

RÉSUMÉ. *L'exploration des fonds sous-marins fascine un nombre croissant de jeunes citadins. Le littoral de l'Hérault, même bas et peu rocheux, ne fait pas exception à la règle et l'activité subaquatique s'y développe. Les effets n'en sont pas négligeables pour les revenus de certaines communes littorales, ainsi que sur l'environnement.*

• ENVIRONNEMENT • FONDS SOUS-MARINS • LITTORAL • LOISIRS • MÉDITERRANÉE • PLONGÉE

ABSTRACT. *The exploration of the sea bed is attracting a growing number of young town-dwellers. The coast off the département of Hérault, although flat and unrocky, is no exception to the rule and sub-aquatic activities are developing there. The effects are considerable on the income of some coastal municipalities, and on the environment.*

• COAST • DIVING • ENVIRONMENT • LEISURE • MEDITERRANEAN • SEA BED

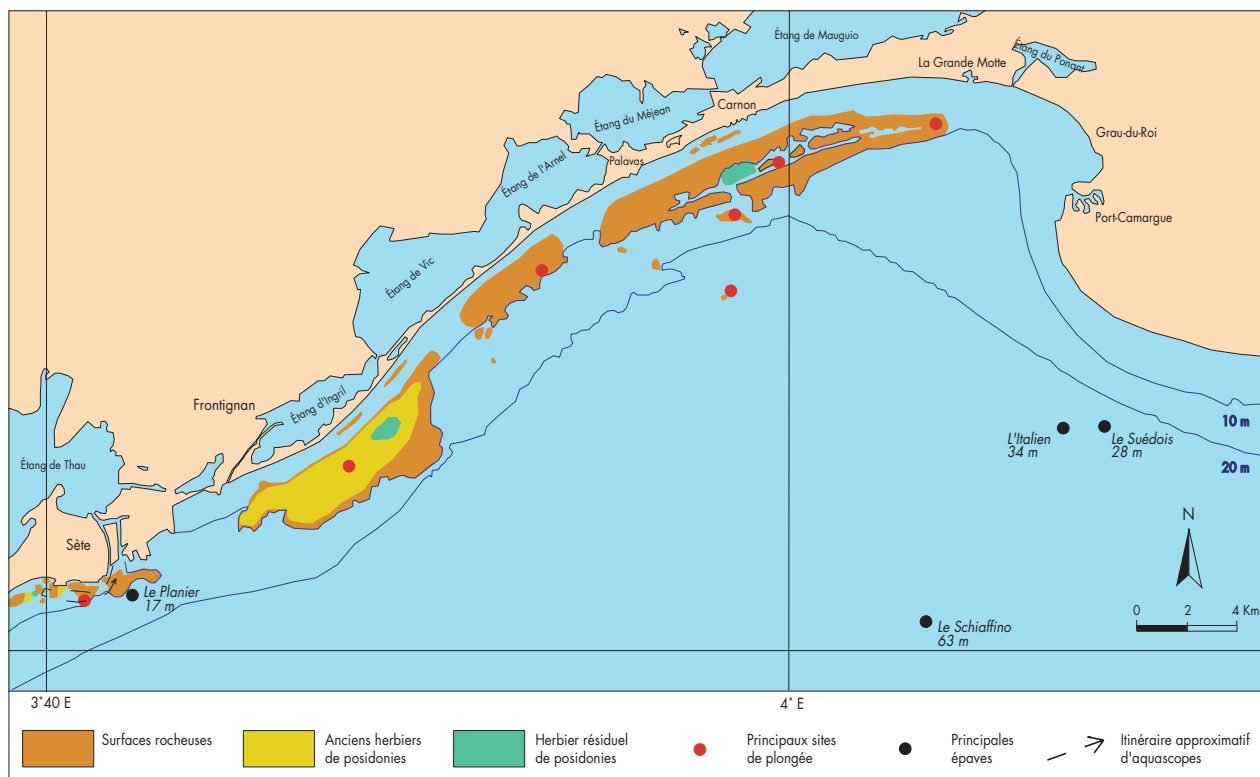
RESUMEN. *La exploración de los fondos submarinos fascina un número siempre mayor de jóvenes habitantes de las ciudades. El litoral del departamento de Herault, poco rocoso y de poca profundidad, no constituye una excepción, y se observa el desarrollo de la actividad subacuática. Las consecuencias son importantes para los ingresos de algunos municipios litorales y para el medio ambiente.*

• BUSEO • FONDOS SUBMARINOS • LITORAL • MEDIO AMBIENTE • MEDITERRANEO • RECREACIÓN

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, diverses inventions et innovations ont techniquement rendu les espaces subaquatiques accessibles dans une relative liberté. La sortie du film *Le Monde du silence* (Louis Malle et Jacques-Yves Cousteau) en 1953 semble avoir déclenché de nouvelles curiosités ; depuis cette date, les activités subaquatiques se sont développées à un rythme régulier jusqu'à la fin des années 1980, où *Le Grand Bleu* de Luc Besson a pu relancer l'intérêt du public. Répondant à des désirs de liberté, d'activité sans contrainte, de rapport aux éléments naturels et d'identification à un groupe, les sports dits « californiens » (Jean-Pierre Augustin, 1986) ont du succès parmi les jeunes citadins. Des espaces côtiers sont alors devenus leurs territoires de pratique, parfois en conflit avec les utilisateurs traditionnels.

Au début des années 1950, seulement 12 clubs de plongée existaient en France, groupant 1 200 membres ; à la fin de la décennie, ils étaient plus de 8 000 dans une centaine de clubs. Au début des années 1980 ils étaient 100 000, dix ans plus tard 150 000. L'évaluation du nombre de plongeurs se heurte cependant à plusieurs difficultés. D'une part, de nombreux pratiquants se livrent à leur loisir hors club, ou par l'intermédiaire de centres commerciaux : ils n'ont pas de licences sportives enregistrées et leur nombre est inconnu. D'autre part, le monopole de la Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM), habilitée par le ministère de la Jeunesse et des sports pour la plongée sous-marine, tend à s'affaiblir avec le développement sur le territoire national d'organisations parallèles, voire concurrentes.

* Université Montpellier 3 - Paul Valéry



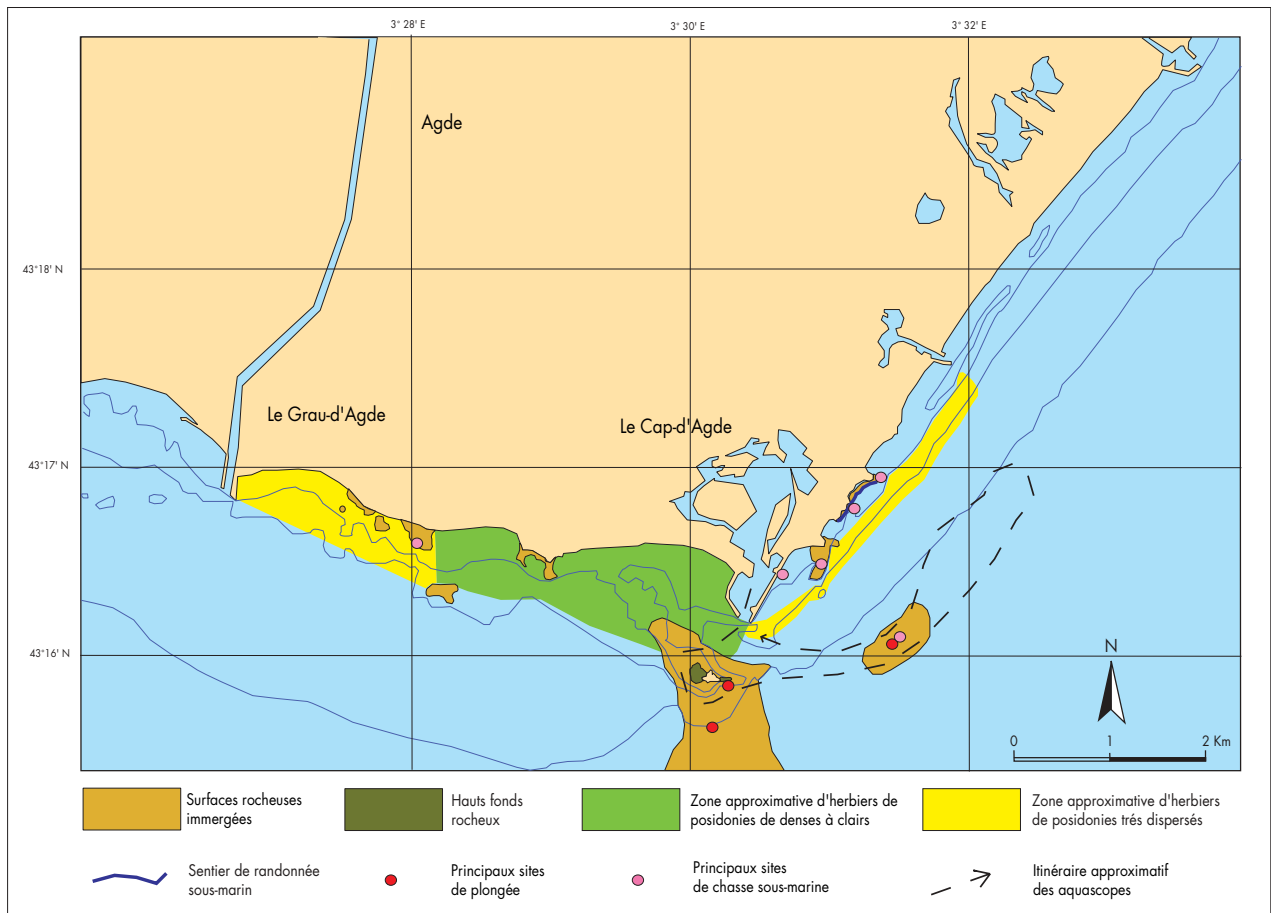
1. Structure et utilisation des fonds sous-marins du golfe d'Aigues-Mortes

La pratique de la plongée sous-marine reste un loisir coûteux : les frais fixes annuels, comportant licence et assurances obligatoires et complémentaires, sont de l'ordre de 500 à 1500 F (1999) ; l'équipement complet représente un investissement de 4000 à 15000 F, certains éléments devant être régulièrement vérifiés ou remplacés ; le coût unitaire d'une plongée en milieu naturel varie de 120 à 300 F selon les zones géographiques. Pour la France entière, le chiffre d'affaires annuel de la branche plongée était en 1995 de 600 MF pour 500 000 pratiquants (chiffres communiqués par le syndicat professionnel des activités subaquatiques et fondés sur les ventes de palmes, masques et tubas de grandes marques). De fait, les plongeurs héraultais sont surtout issus de catégories socioprofessionnelles moyennes.

Le rapport avec les éléments naturels, la découverte du milieu, sont des éléments clés de la motivation des pratiquants. À l'image des surfeurs, l'appartenance à un groupe de semblables au travers d'une pratique les motive aussi, surtout chez les plus jeunes, et tend à être favorisée par le rayonnement de certains sportifs tels que Jacques Mayol ou Umberto Pelizzari (champions du monde de plongée en apnée), ou Jacques-Yves Cousteau. Cependant, à l'opposé

du surfeur, le plongeur ne cherche pas une rupture avec l'ordre établi, une totale liberté : il accepte, au moins sur la côte héraultaise, une activité très encadrée et réglementée. Les plongeurs en scaphandre autonome évoluent au sein d'un club (ou d'une structure comparable), dans la mesure même où les faibles profondeurs d'un large plateau continental sableux contraignent les plongeurs à prendre une embarcation, pour atteindre des fonds rocheux profonds de 20 ou 30 mètres. Contraintes d'assurances et responsabilités juridiques incitent aussi à une pratique encadrée. La plongée est considérée comme une pratique à risque, les règles à observer sont nombreuses – certains les jugent même quasi paramilitaires. On est loin d'une pratique libre, exempte de toute contrainte.

La plongée sous-marine demande une eau claire avec une température plutôt clémente le plus longtemps possible, un paysage sous-marin varié, la biodiversité d'une biomasse abondante, des structures d'encadrement, des infrastructures commerciales spécialisées, des dessertes régulières des sites. La présence d'épaves ou d'espèces animales rares ou protégées est attractive. Lorsqu'un lieu réunit tous ces avantages, on a coutume de le qualifier de *spot* de plongée.



2. Structure et utilisation des fonds sous-marins du Cap-d'Agde

Les côtes rocheuses ont en général plus de *spots* que les côtes sableuses.

L'exploration subaquatique a évolué. On distingue habituellement les « pratiques autonomes », avec un équipement respiratoire, et les « pratiques libres », en apnée. Mais il existe aussi des aquascopes, bateaux à coque transparente qui sillonnent les côtes, et les nombreux aquariums marins : Banyuls-sur-Mer, Le Cap-d'Agde, La Grande-Motte, Le Grau-du-Roi, l'île des Embiez, Antibes, Monaco et bientôt Montpellier et Marseille. Une première enquête, conduite en 1996, relevait que les plongeurs de la côte héraultaise étaient essentiellement issus de catégories socioprofessionnelles liées au secteur tertiaire, des retraités ou des étudiants. Ils provenaient majoritairement du Languedoc-Roussillon, une minorité venant d'autres régions urbaines telles que l'Île-de-France ou Rhône-Alpes. Plus d'un s'entraîne en bassin ou piscine le reste de l'année, ou choisit une destination tropicale à l'occasion des congés d'hiver.

En 1996, la région Languedoc-Roussillon comptait 191 clubs et plus de 13 000 licenciés. Selon le nombre de clubs, l'Hérault était le quatrième département de la façade méditerranéenne continentale française, devant les Pyrénées-Orientales pourtant mieux dotées en surface rocheuse. Reste que les adhérents des clubs sont de préférence près des zones rocheuses : grès au large de Palavas-les-Flots et Maguelonne, pointement calcaire de Sète, pointement basaltique du Cap-d'Agde.

Des conflits apparaissent avec d'autres usagers des mêmes lieux. C'est le cas de certains métiers de la pêche, moins sans doute parce que les plongeurs gênent physiquement l'activité, que parce qu'ils dénoncent les incursions des chaluts dans la bande de trois milles nautiques ou l'utilisation sur des roches sensibles d'instruments de raclage massif, par exemple sur le plateau sous-marin des Aresquiers. Inversement, les conchyliculteurs redoutent les braconniers en scaphandre autonome qui pillent les parcs



dans les étangs ou en mer et qui revendent à des restaurateurs le fruit de leur rapine. Les rapports sont parfois difficiles aussi avec les pratiquants de sports de glisse : la présence du pavillon alpha sur les embarcations de plongeurs leur interdit d'évoluer dans un périmètre défini, tandis que les plongeurs craignent les planches rapides et silencieuses lorsqu'ils émergent.

L'utilisation de nouveaux espaces n'est pas sans répercussion sur le milieu naturel (Georges Cazes, 1992). La réglementation est apparemment stricte, mais elle n'est guère appliquée. La chasse sous-marine détruit les espèces les plus convoitées et les individus les plus gros, qui sont souvent les meilleurs reproducteurs, surtout quand elle prend la forme de braconnage avec scaphandre autonome, de chasse d'espèces protégées (mérrou, cigale de mer, oursins bruns) ou, pire encore, de chasse nocturne, à la dynamite ou même à l'arsenic. Sans aller jusqu'à ces extrêmes, des *spots* tels que les dalles volcaniques du Cap-d'Agde (34) subissent au minimum 10 000 passages annuels de plongeurs ; les ancrages des embarcations dégradent les sites protégés. Sur des fonds sous-marins déjà altérés par les diverses pollutions chimiques ou bactériologiques issues des effluents et des transports maritimes, il suffit souvent de bien moins que cela pour déclencher un processus de destruction.

Références bibliographiques

AUGUSTIN J.-P., 1994, *Surf Atlantique, les territoires de l'éphémère*, Talence : MSHA, 272 p.

AUGUSTIN J.-P., 1986, « Pratiques de la mer et territoires urbains : de nouveaux espaces de loisirs sportifs pour l'agglomération de Bordeaux », *RGPSO*, octobre-décembre, p. 589-609.

CAZES G., 1992, *Fondements pour une géographie du tourisme et des loisirs*, Paris : Bréal, 192 p.

3. La recherche d'un monde différent (clichés F. Galinier) : Rascasse ; panache des spirographes, en réalité les bouches de vers marins ; gorgones rouges et polypes jaunes fixés sur des rochers.



CORLAY J.-P., 1995, « Géographie sociale, géographie du littoral », *Norois*, n° 165, p. 247-265.

DOUMENGE F., 1990, « Tourism and coastal conservation are they compatible ? » in *Actes du colloque Techno-océan 90*, Kobe, 6 p.

GALINIER F., 1996, *Pratiques et découverte des activités subaquatiques récréatives sur la côte héraultaise*, Université Montpellier III : mémoire de Maîtrise de géographie option organisation et aménagement des espaces littoraux, 120 p.

RICHEZ G., 1991, *Parcs nationaux et tourisme en Europe*, Paris : L'Harmattan, 230 p.

RIEUCAU J., 1992, « Les néo-marins en Languedoc (1980-1990) : de l'analyse des néo-ruraux en zone rurale désertifiée à celle des néo-marins en zone côtière surchargée », in *Le Languedoc, le Roussillon et la mer*, tome II, Paris : L'Harmattan, p. 408-410.

RIEUCAU J., 1996, « Sociétés maritimes et sociétés littorales, quelle maritimité ? », in *La maritimité à la fin du XX^e siècle, quelle signification ?* Paris : L'Harmattan, p. 29-97.

VANNEY J.-R., 1977, *Géomorphologie des plates-formes continentales*, Paris : Doin éditeurs, 300 p.